COMMUNAUTE FRANCAISE

45

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

OLIECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET

SAMME DIRECTION : SERVICE DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

re lettre du∵:

références :

Nos références ES5/91/MIN/96/48.

Annexes

15943 W11

universitaire

francaise:

ADMESSE VISITEURS :

Rue Royale, 204

1010 BRUNELLES

Cite administrative de l'État,

Ouartier Esplanade - Bloc F - 6ème étage

_

Bruxelles, le 15 janvier 1991.

ADDESSE COURDERS -

TOTAL ADDITIONS

TdT.: 12 (2) 210.55.11 - TdTen : 64556 EDUNAT 8 - TdTdFex : (02) 210.55.38 ou 218.78.12

Aux Chefs des Etablissements d'enseignement supérieur non universitaire organisés

-Aux Administrations des Provinces et des

d'enseignement supérieur non universitaire; -Aux Pouvoirs organisateurs des établisse-

-Aux Vérificateurs de l'Enseignement supérieur.

ments libres d'enseignement supérieur non

Communes qui dirigent un Etablissement

et subventionnés par la Communauté

Cité administrative de l'État.

Bouleverd Pachéco, 19 - Bre 0

Objet : Comptabilité des droits d'inscription spécifique.

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le caissier désigné par la Communauté française est, depuis le ler janvier 1991, non plus l'Office des Chèques Postaux, mais le Crédit Communal de Belgique.

Le nouveau compte "minerval étudiants étrangers", géré à présent par Monsieur WAUTERS Robert, est le compte n° 091-2110133-24 de la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, boulevard Pachéco, 19 boîte 0, à 1010 Bruxelles.

Je vous saurais gré de bien vouloir en tenir compte dès réception de la présente.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur d'Administration,

A. PHILIPPART